



Les Infos du vendredi

N°17, vendredi 21 janvier 2022

Calendrier à retenir :

- Ce vendredi 21 janvier : distribution de la galette aux gagnants du Loto de la Galette (APEL)
- Du vendredi 4 février au soir au lundi 21 février au matin : vacances d'hiver.

Courrier distribué dans les cartables :

Aux CM2 : facture acquittée de la classe de neige (pour les élèves absents, ils la trouveront à leur retour).

Distribution de la Galette aux gagnants du Loto

La distribution aura lieu ce vendredi 21 janvier dans les classes. Les gagnants sont ceux qui ont acheté le numéro 1.

De nombreux élèves sont absents de l'école. Nous ne pourrons pas conserver longtemps les galettes. **Il est donc demandé aux familles des élèves absents de venir chercher les galettes à partir de 16h et jusque 19h15 (au plus tard, lundi mais elles seront moins délicieuses...)**

COVID

Les cas positifs ont été très nombreux cette semaine dans l'école et dans toutes les classes (sauf trois !)

Il n'a donc échappé à personne que la circulation du virus est importante. N'oublions pas pour autant qu'heureusement que les personnes positives ne sont pas trop malades, voir pas du tout, dans la grande majorité des cas. Bon repos néanmoins à tous.

Je rappelle ci-dessous les règles du protocole (en espérant que ce que je vous écris, ne sera pas modifié trop vite !)

- **Votre enfant est positif** : **il doit resté isolé pendant 7 jours** à compter de la date de son test positif ou du début des symptômes. Il reprendra l'école le 8^{ème} jour s'il n'a plus de symptômes.



Ecole Notre Dame des Victoires-Guidel

Il n'y a pas besoin de test au retour dans ce cas. Il peut éventuellement reprendre l'école plus tôt, si un test anti-génique ou PCR est négatif à J+5 et qu'il n'a plus de symptômes depuis 48h. Vous fournirez alors une attestation sur l'honneur de la négativité de ce test J+5.

- **Votre enfant est cas contact** (à l'école, à la maison, dans les activités extra-scolaires). **Il doit donc rester aussi isolé pendant 7 jours ou peut reprendre la classe s'il est auto-testé à J0 (jour de déclaration du cas contact) et J+2 et J+4.** Dans ce cas, si le test de J0 est négatif, vous fournirez une attestation sur l'honneur à son enseignant (modèle joint, et cette attestation peut être recopiée sur papier libre) à son retour à l'école. Une seule attestation dans la série des 3 tests. S'il devient positif, merci de nous en informer au plus vite. Si vous ne souhaitez pas tester votre enfant, il doit rester isolé.
- **Votre enfant a déjà été positif covid depuis moins de deux mois**, il n'a pas besoin d'être isolé ni testé à nouveau. Nous fournir une attestation sur l'honneur de sa positivité antérieure.
- Pour information, il n'a plus de politique de fermeture de classe, sauf si c'est l'enseignant qui est positif, dans la mesure où nous ne pouvons répartir les élèves dans les autres classes.

Bon courage à tous et merci de votre coopération.

ÉLÈVES DE MOINS DE 12 ANS	
QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL	
POSITIF	<ul style="list-style-type: none">• Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures• Isolement de 7 jours dans le cas contraire
CONTACT À RISQUE	<p>L'élève pourra rester en classe :</p> <ul style="list-style-type: none">• Si l'autotest fait immédiatement est négatif• Et si les autotests réalisés à J+2* et J+4* sont négatifs

*J = Réalisation du premier autotest